

Poursuite no

Série no

## Avis de saisie

Recommandé

En votre qualité de créancier gagiste/copropriétaire de l'immeuble

vous êtes informé(e) par la présente que le

l'immeuble

la part de copropriété de

les loyers et fermages de l'immeuble

les récoltes pendantes sur l'immeuble

a ont été saisi pour la somme de fr.

au profit du créancier

Les produits afférents à la **part de copropriété** saisie doivent être versés en mains de l'office. Les créanciers gagistes peuvent s'assurer les droits de préférence que la loi leur confère sur les fruits naturels et sur les loyers et fermages, en intentant poursuite en réalisation de gage pour leurs créances échues.

Lieu et date

Office des poursuites